

Communiqué de presse*Aide à domicile***La FESP et la Compagnie des Aidants signent
une convention à destination de tous les aidants**

- *La FESP et la Compagnie des Aidants veulent faire de la coordination entre aidants familiaux et professionnels le levier majeur d'amélioration du maintien à domicile des personnes fragiles*
- *Les deux organisations s'engagent à partager leurs connaissances sur les réalités vécues par les aidants et à joindre leurs efforts au profit des aidants et des aidés*

La **Fédération du service aux particuliers (FESP)** et la **Compagnie des Aidants** ont signé, le 19 juin 2018, une convention partenariale ayant pour premier objectif d'établir une connaissance commune des valeurs, compétences et expériences, entre aidants familiaux et aidants professionnels. Les organisations souhaitent également porter ensemble auprès des pouvoirs publics des propositions concrètes de valorisation du rôle des aidants familiaux auprès des personnes handicapées ou âgées en situation de perte d'autonomie.

La France compte 11 millions d'aidants familiaux¹. S'il est naturel d'aider un proche, il n'est cependant pas aisé de lui apporter les soins, les aides, l'attention spécifique que seul un professionnel formé peut dispenser. Par manque d'information, de temps, de coordination de l'ensemble des acteurs, de formation aussi, l'aidant familial s'épuise. Les professionnels peuvent prendre le relai, faciliter le parcours de la personne aidée, et valoriser le travail de suivi et d'accompagnement de l'aidant familial.

Valoriser les compétences

Dans son rapprochement avec la Compagnie des Aidants, la FESP a particulièrement mis en avant son investissement concret depuis de nombreuses années en faveur de la professionnalisation des auxiliaires de vie et, plus généralement, des intervenants à domicile. Ainsi, la FESP a-t-elle été la première fédération professionnelle du secteur à intégrer dans sa convention avec la CNSA² un volet formation professionnelle à destination des salariés notamment dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail³. Cette avancée s'inscrit dans la droite ligne d'un plan triennal « entreprise apprenante » réalisé par la Fesp avec l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail (ANACT) de 2015 à 2017.

De son côté la fédération apprécie l'engagement de la Compagnie des Aidants qui porte de forts enjeux de société, en proposant des outils méthodologiques et numériques aux familles tels que des procédures de Validation des acquis de l'expérience (VAE), ou encore des vidéos d'apprentissage aux techniques d'accompagnement d'un proche dépendant.

.../...

¹ Baromètre Aidants 2017, Fondation APRIL / Institut BVA

² Signée le 25 juillet 2017.

³ Axe 2.4 « sensibilisation et accompagnement à la prise compte de la prévention des risques professionnels, p.18.

www.lacompagniedesaidants.org a été créée en 2009 par sa présidente actuelle Claudie Kulak. Nourrie de son expérience personnelle, croisée à celle d'autres aidants et enrichie des compétences des professionnels qui l'ont accompagnée dans son parcours, Claudie Kulak a souhaité accompagner à son tour, ceux que rien ne destinait à être aidants. Elle est également secrétaire nationale du dispositif MONALISA⁴ depuis 2014 et présidente de l'association JE T'AIDE, organisatrice de la journée nationale des aidants⁵, qui a lieu en France, le 6 octobre de chaque année.

Créée en 2006, **la Fédération du service aux particuliers** (FESP) est la première fédération professionnelle d'entreprise de Services à la personne (Sap), tant en nombre d'adhérents qu'en nombre de salariés représentés⁴. Elle regroupe des structures couvrant l'ensemble des métiers, mais aussi la plupart des régimes d'exercice (entrepreneurial, associatif, coopératif, ESS).

Elle est l'unique organisation professionnelle des services à la personne reconnue par l'Etat représentant l'ensemble des modes d'intervention auprès des bénéficiaires de services à domicile : prestataires de services (en mode prestataire et/ou mandataires), résidences services, autoentrepreneurs et emploi direct⁶.

Contacts presse

FESP : 01 53 85 40 80 / accueil@fesp.fr

La Compagnie des Aidants : 06 07 42 242 20 / contact@lacompagniedesaidants.org

⁴ Monalisa, association veillant à lutter contre l'isolement social www.monalisa-asso.f

⁵ www.associationjetaide.org

⁶ Arrêté ministériel du 21 décembre 2017 relatif à la représentativité patronale des entreprises de services à la personne, ministère du Travail.